

COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND ORB

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (BUDGET PRINCIPAL)

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la communauté de communes ; elle est disponible sur le site internet de Grand Orb.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2020.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre intercommunalité :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (billetterie spectacles, musée, école de musique...), aux impôts locaux (taxe d'habitation, taxes foncières, CFE, CVAE, IFR, TASCOT, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, taxe GEMAPI), aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions et aux amortissements des subventions.

Les recettes de fonctionnement 2020 représentent 14 105 167,82 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les reversements de fiscalité aux communes, les salaires, le transport et le traitement des déchets, l'entretien et la consommation des bâtiments intercommunaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts et les amortissements des immobilisations.

Les salaires représentent plus de 25 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2020 représentent 12 322 757,03 euros.

Au final, l'année 2020 a généré un excédent de fonctionnement de 1 782 410,79 euros, auquel s'ajoute la reprise du résultat antérieur de 2 350 554,64 euros (dont 1 840,18 € du syndicat mixte des déchets ouest biterrois).

Le résultat cumulé de clôture s'élève à 4 132 965,43 euros.

Les recettes de fonctionnement des intercommunalités ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

	Dotaton d'intercommunalité	Dotaton de compensation
2020	463 198 €	869 038 €
2019	488 743 €	885 223 €
2018	516 650 €	906 026 €

Il existe trois principaux types de recettes pour une intercommunalité :

- Les impôts et taxes : 10 606 969 € (sur lesquels l'Etat prélève 877 590 €)
- Les dotations et allocations versées par l'Etat : 1 722 253 €
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (Redevances à caractère culturel, d'enseignement musical, de loisirs, redevance spéciale incitative)

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	2 186 094,98 €	Excédent brut reporté (pour info)	2 350 554,64 €
Dépenses de personnel	3 132 042,93 €	Recettes des services	1 055 866,32 €
Autres dépenses de gestion courante	1 038 807,51 €	Impôts et taxes	10 606 969,49 €
Dépenses financières	116 252,28 €	Dotations et participations	2 066 261,72 €
Dépenses exceptionnelles	44 008,73 €	Autres recettes de gestion courante	60 239,17 €
Autres dépenses (versements de fiscalité aux communes et à l'Etat)	4 759 218,02 €	Recettes exceptionnelles	70 320,00 €
Dépenses imprévues		Recettes financières	
Total dépenses réelles	11 276 424,45 €	Autres recettes (reprises /soutien déchets, rembst sur personnel)	166 100,60 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 046 332,58 €	Total recettes réelles	14 025 757,30 €
Virement à la section d'investissement		Produits (écritures d'ordre entre sections)	79 410,52 €
Total général	12 322 757,03 €	Total général	14 105 167,82 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2020 :

- *concernant les ménages*
 - Taxe d'habitation : 10,90 %
 - Taxe foncière sur le bâti : 0,50 %
 - Taxe foncière sur le non bâti : 5,54 %
- *concernant les entreprises*
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 31,56 %

Le produit encaissé de la fiscalité locale s'élève à 6 327 527 € (hors TEOM et taxe GEMAPI).

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 12,02 % (produit encaissé : 2 680 322 €).

Le produit encaissé au titre de la Taxe GEMAPI s'élève à 457 642 €.

Les dotations de l'Etat s'élèvent à 1 332 236 € soit une baisse de 3,04 % par rapport à l'an passé.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de l'intercommunalité à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de l'intercommunalité regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. Il s'agit également des fonds de concours, des subventions d'investissement versées et des amortissements des subventions.
- en recettes : Il s'agit des subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à l'aménagement d'une construction, à la création d'un nouvel équipement...), du FCTVA, des amortissements des immobilisations.

Les recettes d'investissement 2020 représentent 1 652 361,35 euros.

Les dépenses d'investissement 2020 représentent 2 028 198,05 euros.

Au final, l'année 2020 a généré un déficit d'investissement de 375 836,70 euros auquel s'ajoute la reprise du résultat antérieur de 1 185 454,25 euros (dont 69 924,92 € du syndicat mixte des déchets ouest biterrois).

Le résultat cumulé de clôture s'élève à 809 617,55 euros.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Virement de la section de fonctionnement	
Remboursement d'emprunts	372 224,81 €	Solde d'investissement reporté (pour info)	1 185 454,25 €
Travaux de bâtiments (à lister), acquisitions	1 054 446,02 €	FCTVA	185 701,87 €
Frais d' études, achats de logiciels	125 626,07 €	Mise en réserves	
Fonds de concours aux communes / entreprises	366 178,13 €	Subventions	420 326,90 €
Autres immobilisations financières	24 492,50 €	Cautionnements	
Maîtrise d'ouvrage déléguée (dépenses)	5 820,00 €	Maîtrise d'ouvrage déléguée (recettes)	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	79 410,52 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	1 046 332,58 €
Total général	2 028 198,05 €	Total général	1 652 361,35 €

c) Les principaux projets de l'année 2020 sont les suivants :

- Fonds de solidarité Occitanie
- Fonds régional L'OCCAL
- Réhabilitation des déchèteries de Lunas et de St Etienne Estréchoux
- Achat terrain pour extension déchèterie de Bédarieux
- Achat camion grue
- Achat camion benne à ordures ménagères
- Renouvellement des équipements de collecte sélective
- Etude d'optimisation de gestion des déchets
- Fonds de concours cache conteneur
- Aires de canoë de Bédarieux
- Fonds de concours aux communes
- Achat de gradins amovibles

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Principaux ratios

Population INSEE : 20 827 hbts

Informations financières - ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement / population	541
Produit des impositions directes / population	346
Recettes réelles de fonctionnement / population	673
Dépenses d'équipement brut / population	57
Encours de dette / population	128
DGF / population	64

Capacité d'autofinancement brute : 2 749 332,85 € (20 %)

Capacité d'autofinancement nette : 2 378 108,04 € (17 %)

b) Etat de la dette

En-cours de dette : 2 663 690 €

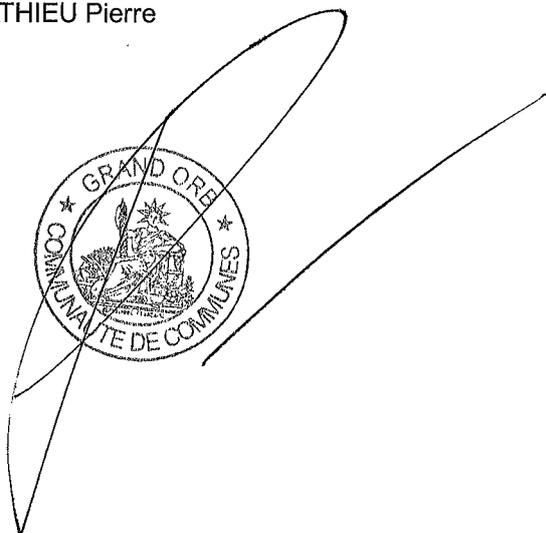
Ratio de surendettement : 19 %

Capacité de désendettement : 1 an

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L.2121-26, L.3121-17, L.4132-16, L.5211-46, L.5421-5, L.5621-9 et L.5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Bédarieux, le 17 mars 2021

Le Président,
MATHIEU Pierre



REÇU EN PREFECTURE

le 30/03/2021

Application agréée E-legalite.com